



Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Goal^{MD} 2XL Herbicide

Numéro d'enregistrement PCP : 24913

Reportez-vous à l'étiquette du produit approuvé pour la manipulation et l'utilisation des instructions.

Type de produit : Herbicide

Fournisseur : Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 – 96th Ave NE
Calgary, Alberta, T3K 0S3, Canada
1-800-868-5444

Numéros de téléphone : Numéro de réponse d'urgence 24 heures, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les urgences médicales, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour l'information sur les produits et l'utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Informations générales en cas d'urgence

Aspect

Etat physique Liquide

Couleur Jaune à brun

Odeur Agréable

Résumé des dangers

ATTENTION!!

Provoque une irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Peut irriter les voies respiratoires.

Isoler la zone.

Rester en amont du vent par rapport au déversement.

Des fumées toxiques peuvent être libérées au cours d'un incendie.

Très toxique pour les poissons ou d'autres organismes aquatiques.

Effets potentiels sur la santé

Yeux: Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir.
Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Peau: Un bref contact peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de douleur et d'une rougeur locale.
Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.
Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée, même une brûlure.
Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Inhalation: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir.
Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons.

Ingestion: Faible toxicité par ingestion.
L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Exposition chronique: Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie.

Sang.

Rate.

Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère.

Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Pour le ou les principaux composants:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Tractus gastro-intestinal.

Thyroïde.

Voies urinaires.

Poumons.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)

Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.

Foie.

Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs et poussières de naphthalène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

Système nerveux central.

Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire.

Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les fœtus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Pourcentage de poids
Oxyfluorfen	42874-03-3	22.3%
Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	57.5%
2-Methylnaphthalene	91-57-6	15.0%
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	10.0%
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	9.1%
Naphthalene	91-20-3	8.6%
1-Methylnaphthalene	90-12-0	7.2%
Isobutanol	78-83-1	1.5%

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux:

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

Contact avec les yeux: Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir sauf sur ordre du Centre Antipoison ou du médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne pas faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. La décision de faire vomir ou non devrait être prise par un médecin. Administrer de l'oxygène 100% afin de soulager les maux de tête et remédier à la sensation généralisée de faiblesse. Au cours des vingt-quatre premières heures, évaluer la concentration de méthémoglobine dans le sang toutes les trois à six heures. En vingt-quatre heures, tout devrait rentrer dans l'ordre. Le traitement d'une méthémoglobinémie toxique peut comprendre l'administration intraveineuse de bleu de méthylène. Si la méthémoglobine est >10-20 %, envisager l'administration intraveineuse d'une solution de bleu de méthylène à 1 % à raison de 1-2 mg/kg de poids corporel pendant 5 minutes, suivie d'un lavage de 15-30 cc (Price D, Methemoglobinemia, Goldfrank Toxicologic Emergencies, 5th ed., 1994). Fournir également de l'oxygène pur. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante. Un contact cutané peut aggraver une dermatite préexistante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses antialcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Fluorure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Envisager la faisabilité d'une combustion sous contrôle afin de réduire les dommages à l'environnement au minimum. Un système d'extinction d'incendie à la mousse est préférable car l'eau non maîtrisée pourrait propager une potentielle contamination. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipements de protection particuliers des pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Si possible, contenir le produit déversé. Petits déversements: Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Gros déversements: Contactez l'entreprise pour une assistance nettoyage. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Si des limites d'exposition existent, elles sont indiquées ci-dessous. Si aucune limite d'exposition n'est affichée, alors, aucune valeur n'est applicable.

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Oxyfluorfen	Dow IHG	TWA	0.2 mg/m ³
Heavy aromatic naphtha	ACGIH	TWA	200 mg/m ³ , la vapeur d'hydrocarbure totale
	Corteva OEL	TWA	100 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

	Corteva OEL	STEL	300 mg/m ³
	CA AB OEL	TWA	200 mg/m ³ , la vapeur d' hydrocarbure totale
2-Methylnaphthalene	ACGIH	TWA	0.5 ppm
	CA BC OEL	TWA	0.5 ppm
	CA BC OEL	TWA	SKIN
	CA ON OEL	TWAEV	SKIN
N-méthyl-2-pyrrolidone	US WEEL	TWA	10 ppm
	US WEEL	TWA	SKIN
	CA ON OEL	LMPT	400 mg/m ³
	US WEEL	TWA	SKIN
Naphthalene	ACGIH	TWA	10 ppm
	CA AB OEL	TWA	52 mg/m ³ 10 ppm
	CA AB OEL	STEL	79 mg/m ³ 15 ppm
	CA BC OEL	TWA	10 ppm
	CA BC OEL	STEL	15 ppm
	CA QC OEL	VEMP	52 mg/m ³ 10 ppm
	CA QC OEL	VECD	79 mg/m ³ 15 ppm
1-Methylnaphthalene	ACGIH	TWA	0.5 ppm
	CA BC OEL	TWA	0.5 ppm
Isobutanol	ACGIH	TWA	50 ppm
	CA AB OEL	TWA	152 mg/m ³ 50 ppm
	CA BC OEL	TWA	50 ppm
	CA ON OEL	TWAEV	150 mg/m ³ 50 ppm
	CA QC OEL	VEMP	152 mg/m ³ 50 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Heure d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
N-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	5-Hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidone	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé)	100 mg/l	ACGIH BEI

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, si un malaise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique	Liquide
Couleur	Jaune à brun
Odeur	Agréable
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	7.22 <i>Electrode de pH</i>
Point/intervalle de fusion	Sans objet
Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition (760 mmHg)	201.7 °C
Point d'éclair	coupelle fermée 98 °C <i>Setaflash, coupelle fermée, ASTM D3828</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	1.3 % (v) Solvant
Limite d'explosivité, supérieure	11.8 % (v) Solvant
Tension de vapeur	0.29 hPa à 20 °C
Densité de vapeur relative (air = 1)	5.2
Densité relative (eau = 1)	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	émulsionnable

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	346 °C
Température de décomposition	290 °C
Viscosité dynamique	5.9 mPa.s à 39.9 °C
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Non
Propriétés comburantes	oui
Densité du liquide	1.077 g/ml à 20 °C <i>Densimètre numérique</i>
Poids moléculaire	Donnée non disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique: Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: À des températures élevées, certains composants de ce produit peuvent se décomposer. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

Matières incompatibles: Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Amines. Bases. Halogènes.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène. Oxydes d'azote. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, 3,129 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Comme produit.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux brouillards n'est à prévoir. Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons.

Comme produit.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5.12 mg/l OCDE ligne directrice 403 Pas de mortalité à cette concentration.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer une grave irritation cutanée accompagnée de douleur et d'une rougeur locale.

Peut provoquer un assèchement de la peau et une desquamation.

Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée, même une brûlure.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation modérée des yeux pouvant être lente à guérir.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

Sensibilisation

A provoqué des réactions allergiques cutanées lors d'essais sur des cobayes.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie.

Sang.

Rate.

Pour le ou les principaux composants:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Tractus gastro-intestinal.

Thyroïde.

Voies urinaires.

Poumons.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieurs à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.

Pour le ou les composants mineurs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Organes hématopoïétiques (moelle osseuse et rate)

Système nerveux central.

Foie.

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.

Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs et poussières de naphthalène.

Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

Cancérogénicité

Contient du naphthalène qui a provoqué le cancer chez certains animaux de laboratoire. Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: La pertinence de l'augmentation de l'apparition spontanée de tumeurs chez les souris est mise en doute. Aucune augmentation des tumeurs n'a été observée chez les rats.

Tératogénicité

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Pour le ou les solvants: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.

Chez des animaux de laboratoire, la N-méthyl pyrrolidone s'est révélée toxique pour les fœtus à de hautes doses qui ont montré une toxicité maternelle faible ou indétectable.

Toxicité pour la reproduction

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Dans des études sur des animaux, on a constaté des effets sur la reproduction seulement aux doses qui ont provoqué des effets toxiques importants chez les parents.

Mutagénicité

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Basé sur l'information pour le composant (s): Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité

Oxyfluorfen

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50, Truite Arc En Ciel (*Oncorhynchus mykiss*), Essai en statique, 96 h, 0.25 mg/l

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, puce d'eau Daphnia magna, 48 h, 0.072 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Lemna gibba, Essai en statique, 14 jr, Biomasse, 0.00032 mg/l, OCDE 221.

CE50b, diatomée de l'espèce de la navicule, Essai en statique, 96 h, Biomasse, 0.031 mg/l, OECD

Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 33 jr, survie, 0.038 mg/l

NOEC, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 265 jr, survie, 0.005 mg/l

NOEC, Cyprinodon variegatus (Cyprinodon), Essai en dynamique, 34 jr, croissance, 0.0047 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, puce d'eau Daphnia magna, Essai en dynamique, 21 jr, 0.013 mg/l

Toxicité pour toutes espèces sur le sol

Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).

DL50, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 2,150 mg/kg

CL50, Anas platyrhynchos (canard colvert), 8 jr, > 5,000 mg/kg

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, > 100.0microgrammes/abeille

CL50 par voie alimentaire, Colinus virginianus (Colin de Virginie), > 5,000 mg/kg

Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), > 1,000 mg/kg

Heavy aromatic naphtha**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

CL50, Gambusia affinis (Guppy sauvage), 96 h, 811 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Algues, 72 h, 21 - 165 mg/l

2-Methylnaphthalene**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 1.5 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 1.5 mg/l

N-méthyl-2-pyrrolidone**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h, > 5,000 mg/l

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en statique, 96 h, 1,072 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 24 h, > 1,000 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, > 500 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en semi-statique, 21 jr, 12.5 mg/l

Dodécylbenzènesulfonate de calcium**Toxicité aiguë pour les poissons.**

D'après les informations concernant un produit semblable:

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

D'après les informations concernant un produit semblable:

CL50, Truite arc-en-ciel (salmo gairdneri), 96 h, 3.2 - 5.6 mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

D'après les informations concernant un produit semblable:

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Statique, 48 h, 2.5 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

D'après les informations concernant un produit semblable:

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata, Statique, 72 h, 65.4 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

D'après les informations concernant un produit semblable:

NOEC, Pseudokirchneriella subcapitata, Statique, 72 h, 7.9 mg/l, OCDE Ligne directrice 201

Naphthalene**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 0,1 et 1 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 96 h, 0.11 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, 1.6 - 24.1 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Skeletonema costatum (algue marine), Inhibition du taux de croissance, 72 h, 0.4 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Divers, dynamique, 40 jr, mortalité, 0.37 mg/l

1-Methylnaphthalene**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), 96 h, 9 mg/l

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, 1.2 - 1.4 mg/l

Isobutanol**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Pimephales promelas (Vairon à grosse tête), Essai en dynamique, 96 h, 1,430 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

CE50, Daphnia pulex (Daphnie), Essai en statique, 48 h, 1,100 mg/l

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, 1,799 mg/l

Toxicité pour les bactéries

CI50, boue activée, Essai en statique, 16 h, Inhibition de la croissance, > 1,000 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, nombre de descendants, 20 mg/l

NMTA (Niveau maximum toxique acceptable), Daphnia magna (Grande daphnie), 21 jr, nombre de descendants, 28 mg/l

Persistance et dégradabilité**Oxyfluorfen****Biodégradabilité:** La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Biodégradation: 1.2 %**Durée d'exposition:** 28 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente**Demande théorique en oxygène:** 1.305 mg/mg**Stabilité dans l'eau (demi-vie)**

Hydrolyse, 3.9 jr, pH 5 - 9, Température de demi-vie 20 °C

Heavy aromatic naphtha**Biodégradabilité:** Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.**2-Methylnaphthalene****Biodégradabilité:** Présente un potentiel de biodégradation lente dans l'environnement.**N-méthyl-2-pyrrolidone****Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 91 %**Durée d'exposition:** 28 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 73 %**Durée d'exposition:** 28 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: > 90 %**Durée d'exposition:** 8 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Demande théorique en oxygène: 2.58 mg/mg**Photodégradation****Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)**Sensibilisant:** Radicaux OH**Demi-vie atmosphérique:** 0.486 jr**Méthode:** Estimation**Dodécylbenzènesulfonate de calcium****Biodégradabilité:** Pour un ou des produits semblables: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 95 %**Durée d'exposition:** 28 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente**Naphthalene****Biodégradabilité:** Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).**Demande théorique en oxygène:** 3.00 mg/mg**Demande biologique en oxygène (DBO)**

Durée d'incubation	DOB
5 jr	57.000 %
10 jr	71.000 %
20 jr	71.000 %

Photodégradation**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)**Sensibilisant:** Radicaux OH**Demi-vie atmosphérique:** 5.9 h**Méthode:** Estimation**1-Methylnaphthalene****Biodégradabilité:** La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 0 - 2 %**Durée d'exposition:** 28 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente**Isobutanol****Biodégradabilité:** Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: 70 - 80 %**Durée d'exposition:** 28 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301D ou Equivalente

Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

Biodégradation: 90 %**Durée d'exposition:** 14 jr**Méthode:** OECD Ligne directrice 301C ou Equivalente

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Demande théorique en oxygène: 2.59 mg/mg Estimation**Demande chimique en oxygène:** 2.29 mg/mg Dichromate**Demande biologique en oxygène (DBO)**

Durée d'incubation	DOB
5 jr	64 - 69 %
10 jr	73 - 79 %
20 jr	72 - 81 %

Photodégradation**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)**Sensibilisant:** Radicaux OH**Demi-vie atmosphérique:** 1.55 jr**Méthode:** Estimation**Potentiel de bioaccumulation****Oxyfluorfen****Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 4.7 Mesuré**Facteur de bioconcentration (FBC):** 184 - 1,151 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 168 h**Heavy aromatic naphtha****Bioaccumulation:** Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).**2-Methylnaphthalene****Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.86 Estimation**N-méthyl-2-pyrrolidone****Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** -0.38 Mesuré**Dodécylbenzènesulfonate de calcium****Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 4.77 à 25 °C Evalué(e)**Facteur de bioconcentration (FBC):** 71 Poisson Estimation**Naphthalene****Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.4 OCDE ligne directrice 107**Facteur de bioconcentration (FBC):** 40 - 300 Poisson 28 jr Mesuré**1-Methylnaphthalene****Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3.87 Estimation

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

Isobutanol**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 0.76 Mesuré**Facteur de bioconcentration (FBC):** 2 Estimation**Mobilité dans le sol****Oxyfluorfen**

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

Coefficient de partage (Koc): 6831**Heavy aromatic naphtha**

Aucune donnée trouvée.

2-Methylnaphthalene

Aucune donnée trouvée.

N-méthyl-2-pyrrolidone

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage (Koc): 21 Estimation**Dodécylbenzènesulfonate de calcium**

Aucune donnée trouvée.

Naphthalene

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

Coefficient de partage (Koc): 664**Isobutanol**

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Coefficient de partage (Koc): 2 Estimation

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Oxyfluorène, naphthalène)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oxyfluorène, naphthalène

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Oxyfluorène, naphthalène)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oxyfluorène, naphthalène
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Oxyfluorène, naphthalène)
Numéro ONU	UN 3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III

Information supplémentaire:

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

NON RÉGLEMENTÉ PAR L'EXEMPTION AU RÉGLEMENT SUR LE TDG 1.45.1 POUR LES TRANSPORTS ROUTIERS OU FERROVIAIRES

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Information concernant la Loi sur les produits dangereux: classification SIMDUT

Ce produit est exempt selon WHMIS

Code national de prévention des incendies du Canada

Sans objet

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Ce produit contient de/s produit/s chimique/s qui sont exempts de la LIS en vertu de la LCPE. El est considéré comme un pesticide faisant l'objet de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA): 24913

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers**NFPA**

Santé	Inflammabilité	Instabilité
2	1	0

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	Dow IHG
LMPT	Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)
SKIN	Absorbé par la peau.
STEL	Valeur limite à courte terme
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
TWAEV	Valeur d'exposition de moyenne pondérée de temps
US WEEL	USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Texte complet pour autres abréviations

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, rémunération et Loi sur la responsabilité; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DOT - Ministère des Transports; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; EHS - Substances extrêmement dangereuses; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; HMIS - Système d'identification des matières dangereuses; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A

{Réservé}

substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; MSHA - Administration de la sécurité et de la santé dans les mines; n.o.s. - Non spécifié; NFPA - Association National pour la protection contre le feu; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); RCRA - Loi sur la conservation et la remise en état des ressources; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SARA - Loi des États-Unis portant sur la modification et la ré-autorisation du super fonds; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

Révisions du dernier problème : Nouveau

Date d'émission : 2021-02-08

Remplace la date : N/A